

## Collecte de la taxe d'apprentissage 2019 : soutenez la formation des professionnels de la rééducation

Aujourd'hui vous les aidez, demain ils prendront soin de vous.



**Institut de formation en ergothérapie La Musse**

**Institut de formation en masso-kinésithérapie La Musse**



[larenaissancesanitaire.fr](http://larenaissancesanitaire.fr)

Instituts de formation en ergothérapie et masso-kinésithérapie La Musse

CS 20119 - 27180 Saint Sébastien de Morsent

Tél. 02 32 07 29 35 (ergothérapie) ife@iflrs-lamusse.net – Tél. : 02 32 07 29 45 (masso-kinésithérapie) ifmk@iflrs-lamusse.net



- Des instituts de formation privés relevant de **l'économie sociale et solidaire**, soutenus par **le Conseil Régional de Normandie** et partenaires de **l'Université de Rouen**.
- Une **formation universitaire** - 3 ans en ergothérapie et 4 ans en masso-kinésithérapie - validant un **diplôme d'Etat**.
- Plus de **114 étudiants** diplômés depuis l'ouverture en 2013.
- 100% de taux de réussite à ce jour.
- Un effort permanent de **qualification** et d'**adaptation** des **équipes pédagogiques**, garantie d'une **formation de très haut niveau**.
- **1 700 m<sup>2</sup> de locaux** équipés, entre autres :
  - de grandes salles de cours modulables ;
  - de salles de travaux dirigés et travaux pratiques ;
  - d'un amphithéâtre ;
  - d'une médiathèque ;
  - d'une salle informatique.
- Des instituts de formation implantés au cœur de l'hôpital **La Musse**, de son plateau technique et de ses équipes, favorisant **le partage des savoirs**.
- La formation de **professionnels de la rééducation** dont le rôle est déterminant dans **la prise en charge du handicap** et de **la dépendance**.

## ■ Les professions d'ergothérapeute et de masso-kinésithérapeute

### • L'ergothérapeute

Après avoir analysé le handicap de la personne et participé à sa rééducation, l'ergothérapeute apporte les aides techniques nécessaires à l'autonomie : aménagement du mobilier, communication, habillage, hygiène et alimentation. Il privilégie des mises en situation d'activité ou de travail proches de la vie quotidienne, devenant ainsi une sorte d'interface entre la personne handicapée et son environnement. Il est aussi amené à concevoir et réaliser l'appareillage qui facilitera l'accès à l'autonomie.

Il intervient, sur prescription médicale, au sein d'équipes interdisciplinaires dans les services de neurologie, traumatologie, rhumatologie, psychiatrie, gériatrie ou de pédiatrie des hôpitaux.

Il travaille avec tous les publics : enfants, adultes, personnes âgées et exerce dans les centres de rééducation et de réadaptation, les structures médico-sociales, les centres de post-cure, les établissements pour personnes âgées et en libéral. Les assurances ou les cabinets d'avocats peuvent également le solliciter afin d'évaluer un préjudice subi et déterminer les indemnités des personnes handicapées après un accident.

### • Le masseur-kinésithérapeute

Le masseur-kinésithérapeute effectue le bilan des déficits fonctionnels et structurels de la personne prise en charge, analyse les problèmes rencontrés afin d'établir le diagnostic kinésithérapique, puis détermine les objectifs à court, moyen et long termes pour mettre en place le traitement approprié. Il dispense les soins sur prescription médicale.

Son arsenal thérapeutique est composé de massages, mobilisation articulaire, gymnastique, mécano-thérapie, électrothérapie...

Ses domaines d'intervention sont multiples : traumatologie, neurologie, pneumologie, cardiologie, rhumatologie, gériatrie, pédiatrie, sports... Il peut exercer une activité libérale, salariée (centres de rééducation et de réadaptation, structures médico-sociales, établissements pour personnes âgées) ou mixte.



## ■ Deux formations éligibles à la taxe d'apprentissage - arrêté préfectoral de la région Normandie du 28 décembre 2018

Type de diplôme	Nom de la formation	Niveau de formation	Catégories		Faculté/instituts (Siret : 775 661 796 00117)	Numéro UAI
			A	B		
Diplôme d'Etat	Masso-kinésithérapeute	II		X	Institut de formation en masso-kinésithérapie La Musse	0271869K
	Ergothérapeute			X	Institut de formation en ergothérapie La Musse	0271871M

### ■ En pratique, pour votre versement à effectuer avant le 1<sup>er</sup> mars 2019 :

#### • Votre taxe d'apprentissage

Elle est composée d'une part régionale (51%) et de deux autres parts, le quota (26 %) et le hors-quota (23%). Celui-ci peut être affecté aux instituts de formation La Musse habilités dans la catégorie B.

#### • Comment répartir le hors-quota ?

La catégorie **B** représente **les niveaux de formation I et II** (diplôme de niveau supérieur à bac+2 : licence, master, doctorat, diplôme de grande école). 35% du hors-quota peut être affecté à ces niveaux.

#### • A qui verser votre taxe d'apprentissage ?

Choisissez votre organisme collecteur (OCTA) et affectez votre taxe d'apprentissage en portant, très précisément, sur le formulaire de versement de votre OCTA :

- la formation délivrée par les **instituts de formation La Musse** et **le numéro d'UAI correspondant** ;
- la catégorie correspondante (catégorie B) ;
- le montant que vous souhaitez verser.

- **Important** - Informez les instituts de formation La Musse de votre versement en leur adressant un mail : [ife@iflrs-lamusse.net](mailto:ife@iflrs-lamusse.net) ou [ifmk@lamusse.net](mailto:ifmk@lamusse.net)

### ■ A quoi servira la taxe d'apprentissage ?

Votre versement aux **instituts de formation La Musse** servira à acquérir en 2019 :

- du **matériel pédagogique innovant** (imprimante 3D, squelettes anatomiques, ...) ;
- du **matériel de rééducation**.

En 2018, les **instituts** ont collecté 19 873 €.

Ces fonds ont permis d'acheter :

- du **matériel pédagogique** (simulateur de vieillissement, etc.) ;
- des **outils multimédia** ;
- et du **meublier** (tables de massage, etc.).



**La Renaissance Sanitaire** est une **fondation hospitalière, reconnue d'utilité publique** - par décret du 8 juillet 1928 et arrêté du 6 novembre 2000, gérant des établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier :



Hôpital Villiers Saint Denis  
1, rue Victor-et-Louise-Montfort  
BP 1  
02310 Villiers Saint Denis  
Tél. 03 23 70 75 22  
secretariatdirecteur@hlsr-villiers.net

Hôpital La Musse  
CS 20119  
27180 Saint Sébastien de Morsent  
Tél. 02 32 29 30 31  
hopital.lamusse@hlsr-lamusse.net

Centre d'appareillage Villiers Saint Denis  
1, rue Victor-et-Louise-Montfort - BP 1  
02310 Villiers-Saint-Denis  
Tél. 03 23 70 74 11  
secretariat@appareillagehlsr-villiers.net



Accueil de jour Alzheimer Villiers Saint Denis et plateforme d'accompagnement et de répit des aidants  
1, rue Victor-et-Louise-Montfort - BP 1  
02310 Villiers-Saint-Denis  
Tél. 03 23 70 74 90  
accueildejour@hlsr-villiers.net  
Tél. : 03 23 70 53 30  
plateforme-aidants@hlsr-villiers.net

MAS La Musse  
CS 20119  
27180 Saint Sébastien de Morsent  
Tél. 02 32 29 31 64  
o.ponin@maslrs-lamusse.net

SAMSAH La Musse  
CS 20119  
27180 Saint Sébastien de Morsent  
Tél. 02 32 29 32 27  
samsah@hlsr-lamusse.net



Instituts de formation en ergothérapie et masso-kinésithérapie La Musse  
CS 20119 - 27180 Saint Sébastien de Morsent  
Tél. 02 32 07 29 35 (ergothérapie)  
ife@iflrs-lamusse.net –  
Tél. : 02 32 07 29 45 (masso-kinésithérapie)  
ifmk@iflrs-lamusse.net

Centre de santé La Musse  
CS 20119  
27180 Saint Sébastien de Morsent  
Tél. : 02 32 29 32 19  
centredesante@hlsr-lamusse.net

Offre de répit autisme  
CS 20119  
27180 Saint Sébastien de Morsent  
Tél. : 02 32 29 30 58  
tsa-repit@hlsr-lamusse.net